L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 27 MAI 1843.

[illegible] MAGNE & C[illegible]

CONDITIONS DE L'ABEILLE

ABONNEMENT.

Journal quotidien [illegible] d'avance, $12

[illegible] campagne, trois fois par [illegible] d'avance [illegible]

[illegible]

CABOTAGE.

[illegible]

POUR BALTIMORE [illegible]

[illegible]

J. E. LOREILHE, Encoignure Royale et Douane

[illegible]

PORTS DE FRANCE.

POUR LE HAVRE [illegible] S & J P WHITNEY & Co.

POUR LE HAVRE [illegible] LEVI H GALE, 93, Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire du voilier [illegible] CHELANT [illegible] LEVI H GALE, 93, Commune. 14 mai

POUR LE HAVRE. Le navire du voilier WINDSOR CASTLE, capt. Glover [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR BORDEAUX. Le navire paquebot A. CHATEAUBRIAND, capt. [illegible]

POUR BORDEAUX [illegible] FOSDICK & BROT.

POUR MARSEILLES. [illegible] S. & J. P. WHITNEY & Co.

POUR MARSEILLES. Le navire du voilier LONDON [illegible] L H GALE, 93, Commune

POUR MARSEILLES—Le navire du voilier ORECA [illegible] S & J P WHITNEY & Co. 11 mai

POUR ANVERS. Le beau navire de première classe A. L. GLENDOWER, capitaine Patone, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux ménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LA ROCHELLE. Le brick [illegible] GRAND TURK, capt. [illegible] LEVI H. GALE.

POUR CORK—Le navire A 1 [illegible] capitaine Balston [illegible] L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL [illegible] S & J P WHITNEY & Co.

POUR COWES. [illegible] barque GAURESS, capt [illegible] LEVI H GALE, 93, Commune

POUR RIO DE JANEIRO. [illegible]

[illegible]

PAQUEBOTS REGULIERS [illegible] NOUVELLE-ORLEANS [illegible] LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & Co.

[illegible]

HARROD & DARLING, rue de la Commune.

MARCHANDISES SECHES. NORTH & BROTHERS, No. 18, rue de Chartres, Nlle. Orléans. (Anciennement de Paris & Nemo.)

AYANT [illegible] reçu des manufactures du Nord [illegible] d'un assortiment de MARCHANDISES [illegible]

[illegible]

Les marchands et les habitans sont respectueusement invités à examiner notre stock avant de faire leurs achats. E. N. NORTH [illegible] North & Brothers [illegible]

EN magasin et à vendre par les soussignés— [illegible] barriques Vin rouge St. Julien, Talancenet Haut Brion, [illegible]

AUG. MOLIER, [illegible]

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS

LE soussigné ayant transporté [illegible]

J. U. LAVILLEBEUVRE.

CHAPEAUX—Un assortiment général de différentes descriptions—Aussi, 26 caisses chapeaux feuilles palmier à vendre par FROST & Co., 10, Magasins

MARCHANDISES de coton—4/4, 5/4, [illegible] HARROD DARLING & Co, 49 Commune

CLOUS de fer de Suède [illegible] GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

CHAPEAUX de feuilles de palmier [illegible] HARROD DARLING & Co. 49, Commune.

WHISKEY. 176 barils [illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

JAMBONS [illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

L'E soussigné offre à vendre au débarquement du navire Chateaubriand, 150 paniers [illegible] AUGUSTE MOLIER, 20 St. Louis

Traites.

TRAITES [illegible] I. H. GALE, 93 Commune

CHANGE sur Boston, à vendre par HARROD DARLING & Co. 49 Commune

TRAITES sur New York à 60 jours de vue [illegible] FOSDICK & BROTH

TRAITES sur la Havane [illegible] FRATZ & HERNANDEZ

CHANGE [illegible] CANTIN, DARAN & co, en liquidation, 15 St Louis

CHANGE sur New York, à vendre par FOSDICK & BROT 66 Camp

CHANGE sur Paris ou Bordeaux, à vendre par CH. DUFOUR.

DOUBLONS mexicains et espagnols, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti

DOUBLONS [illegible] MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée

CRACKERS de Quincy [illegible] W. H. AVERY, 80 Gravier

RAISINS—[illegible] CH. DOANE & co. 68 Poydras

CAFE de la Havane [illegible] MANUEL BLASCO, 26, Commune

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, &c. à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune

EAU-DE-VIE de pêches [illegible] MANUEL BLASCO, 26, Commune

SUCRE DE LA HAVANE, blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26, Commune

BOIS de Cam[illegible] S & J P WHITNEY & Co.

CAFE de la Havane [illegible] A DURAND, Conti, No 7

600 Dame-jeannes de 5 gallons, à vendre par A. DURAND, Conti, No 7

VIN rouge [illegible] A DURAND, Conti, No 7

VIN de Bourgogne [illegible] A DURAND, Conti No 7

ANISETTE [illegible] A. DURAND, 7, rue Conti

SAVON [illegible] HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

SACS en pile, grands, moyens et petits, à vendre par HARROD, DARLING & Co 49, Commune

CAFE de la Havane [illegible] FRATZ & HERNANDEZ, 27, Toulouse

GRAISSE [illegible] CH DOANE & Co 69, Poydras

CAFE de Rio et de La Guayra, à vendre par SCHMIDT & Co.

GRAISSE pour voitures, à vendre par J M LAPEYRE, 17, Conti

DAME-JEANNES [illegible] A. DURAND, 7 rue Conti

CIGARES de la Havane [illegible] A. DURAND, 7 rue Conti

VIN blanc—Quelques barils à vendre par A. DURAND, 7 rue Conti

AMANDES—[illegible] A. DURAND, 7 rue Conti

BŒUF salé [illegible] WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

BEURRE de Goshen [illegible] WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

MUSCADES [illegible] WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

TOILE [illegible] STETSON & AVERY

COTONNADES [illegible] STETSON & AVERY

BEURRE [illegible] STETSON & AVERY

HUILE [illegible] ROBERTS & HALL, 75 Magasins

MOULINS [illegible] W. FREHN

HOUES pour habitations et jardins [illegible] W. A RYAN, 48 Chartres

[illegible] J. ALBERT, 22 St Louis

DAME-JEANNES françaises [illegible] J ALBERT 22 St Louis

RASOIRS [illegible] W. A RYAN, 48, Chartres

CORDES [illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

BALAIS—[illegible] JOHN B. SHAW & Co. 21 Poydras

TABAC [illegible] HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

[illegible] HARTWELL & KIDDER, 44 Poydras

CERISES à l'eau de vie [illegible] J. ALBERT, 22, rue St Louis

HUILE d'olive [illegible] J. ALBERT, 22, rue St Louis

BEAUX [illegible] W. A. RYAN, 48 Chartres

[illegible] WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

GARANCE [illegible] WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

SAUMON [illegible] GEO HARRISON 67 Tchoupitoulas

TRAITES sur Boston [illegible] LEVI H. GALE, 93 Commune

CIGARES de la Havane [illegible] J M CABALLERO, 32 Vieille Levée

[illegible] CH. DOANE & co, 69 Poydras

SAINDOUX—[illegible] CH. DOANE & co, 69 Poydras

[illegible] MERLE, BEYLLE & co, 45 Vieille Levée

TRAITES sur Paris et Bordeaux, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co 70 rue Toulouse

MILLET—[illegible] J. M. LAPEYRE.

PORC [illegible] HEWITT, HERAN & Co. 66 Camp

[illegible] JORDY & BRASIER. 69, Royale

TABAC—[illegible] WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

VIN rouge [illegible] O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

ETOUPE—[illegible] O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée

BOUILLOIRES en cuivre et fonte à vendre par W. A. RYAN, 48, Chartres

CAFE de la Havane en magasin [illegible] FRATZ & HERNANDEZ, 27, Toulouse

SUCRE raffiné de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CUIRS Metalliques, de Chapman, à vendre par W. A RYAN, 48 Chartres

BOUCHONS—[illegible] CH. DOANE & Co. 69 Poydras

BLANC de Baleine [illegible] CH. DOANE & Co 69 Poydras

HUILE de tanneurs [illegible] ROBERTS & HALL 75 Magasins

CHAPEAUX [illegible] LOISON & SILVESTRE, 30, rue de Chartres

BŒUF [illegible] GEORGE HARRISON 67 Tchoupitoulas

CAFE de la Havane, Laguyra, Rio et Java, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

CAFE de la Havane [illegible] J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

POIVRE et Epices en sacs, à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

HUILE [illegible] J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

[illegible] A. GORDON, WYLIE & Co.

VIN [illegible] HUGO C. GILDEMEESTER & Co.

SAUCISSONS de Lyon—[illegible] J ALBERT, 22 St Louis

CHAUX DE THOMASTON—[illegible] G BEDFORD, 47, Commune

RIZ [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier.

ARROW ROOT—[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

CLOUS [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 41, Gravier

MAQUEREAUX—[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SACS en pitre—40,000 à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE—[illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CORDE de Manille [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

CIMENT hydraulique, Plâtre de Paris, Briques à feu—Un assortiment complet [illegible] G BEDFORD, 47, Commune

SUCRE en barils [illegible] WOOD & SIMMONS, 80 Magasins

CIMENT—[illegible] GEO. BEDFORD, 47, Commune

EAU-DE-VIE de Champagne, de Cognac [illegible] JORDY & BRASIER, 69, Royale

COUVERTURES de laine [illegible] JORDY & BRASIER, 69, Royale

PARFUMERIE—Une caisse parfumerie assortie reçue et à vendre par F. PERRET, 49 Toulouse

CHAPEAUX DE PAILLE [illegible]

REÇU par le soussigné, une caisse chapeaux de paille confectionnés à Paris, dernière mode et à vendre au comptant. F. PERRET, 49, rue Toulouse.

ROUES, Waggons et Charrettes—Le soussigné a actuellement en mains et en débarquement un assortiment des articles ci-dessus, qu'il offre à vendre. J D DENEGRE, 16, Douane

ROUES de charrettes—Un grand assortiment de ces articles, convenables pour habitation, constamment en mains, à vendre par J. D. DENEGRE, 16 Douane

A VENDRE par J & L GARNIER, passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville, 9 caisses contenant 425 fusils munition, venant du Havre, ayant droit au drawback.

BRODEQUINS, Bottes, &c. 110 caisses en débarquement du brick Georgian et de la barque Bohemian [illegible] ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

MACHOIRES de cochons fumées, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras.

GRAISSE supérieure en feuille, en barils et barillets, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 66, Camp.

WHISKEY rectifié de Cincinnati, à vendre par HEWITT, HERAN & Co. 66, Camp.

MARCHANDISES pour le marché mexicain—Toile à drap Appleton 4/4, do Waltham 4/4 et 6/4, drills, Stark & co. 7/8 et 4/4 et à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

BEURRE de Goshen—25 barillets reçus par le navire John Minturn à vendre par TUFTS & HOBBARD, 20, rue de la Douane

AVIS.

LES soussignés partant pour France, prient les personnes à qui ils pourraient devoir de présenter leurs réclamations avant la fin du mois, et celles qui leur doivent sont priées de venir payer dans le même délai. FAUCHON FRERES.

BLANC de Baleine—[illegible] caisses qualité supérieure en débarquement du navire Edward Everett, de Boston, à vendre par ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

CHANVRE [illegible] Kentucky, à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH, 26 Poydras

CORDE [illegible] SCHULTZ HADDEN & LEACH

FICELLE d'emballage, à vendre par SCHULTZ HADDEN & LEACH

THE [illegible] ROBERTS & HALL

CORDE D'EMBALLAGE [illegible] CH. DOANE & Co

TABAC—[illegible] manufacture de Missouri, à vendre par T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp

A LOUER—Une bonne domestique de maison. S'adresser à T & S TOBY & BOGERT, 70 Camp

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE des marques Maysville et Fulton, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, rue Poydras

MAIS [illegible] en débarquement et à vendre par GEORGE HARRISON, 67 Tchoupitoulas

BEURRE—[illegible] de Goshen frais et doux, en débarquement du navire [illegible] et à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

RACINE D'ŒILLET ET DE SERPENTAIRE—Quelques sacs à vendre par J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune

TABAC supérieur de Cuba, en feuilles en débarquement du brick Emprenario, à vendre par J. M. LAPEYRE, 17, Conti

ABSINTHE suisse, 50 caisses absinthe suisse de la marque Sauvajot, Brunston & Co, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis

TOILE d'Appleton—[illegible] convenable pour le marché mexicain, à vendre par HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

MARCHANDISES blanches du pays—[illegible] convenables pour le Mexique, à vendre par R D BLOSSMANN, 60, Bienville

SUCRE en pain—[illegible] WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

THE, café de Java, cordages de Manille [illegible] WOOD & SIMMONS, 80, Magasins

A VENDRE, en débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux, 60 barriques Vin rouge, 26 barils Vin blanc, et 5 barils Vin blanc. CH. DUFOUR, 11 Conti

BOTTES, souliers et brodequins—[illegible] de la barque Bostonian, à vendre par R G HOBBS, 14, Douane

BACON—[illegible] jambons, 17 de épaules, 25 de plats côtes en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

FROMENT—[illegible] barils en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

GRAISSE—[illegible] barils qualité supérieure, en débarquement, à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

ETOFFES pour mousquitaire—Un assortiment [illegible] Wm. FREHN & Co, 36 Douane

CAFE vert de la Havane en débarquement du navire à vapeur Alabama, à vendre par GEO E. CLIFFORD, 47, Poydras.

SALERATUS—[illegible] barriques, en débarquement de la barque Georgiana [illegible] ROBERTS & HALL, 75, Magasins

BRODEQUINS, bottes et souliers [illegible] FROST & Co, 10, Magasins

MAIS [illegible] SHULTZ, HADDEN & LEACH 26 Poydras

SERINGUES. A vendre au débarquement [illegible] AUG. MOLIER

[illegible]

FRUITS au sirop, de la Havane, à vendre par VALETON FRERES

TABAC—[illegible] TUFTS & HOBBARD, 20 Douane

BEURRE de Goshen—[illegible] TUFTS & HOBBARD, 20 Douane

FROMAGE [illegible] TUFTS & HOBBARD, 20 Douane

[illegible]

CIRE d'abeille—[illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée

FARINE—[illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée

INDIGO—[illegible] ROBERTS & HALL, 75, Magasins

COTON [illegible] ROBERTS & HALL, 75, Magasins

CAFE DE LA HAVANE—[illegible] l'Alabama, à vendre par A. DURAND.

SIROPS assortis, eau de fleur d'oranger [illegible] VALETON FRERES

TABAC à chiquer en boîtes de 12 lbs. [illegible] VALETON FRERES

BRODEQUINS pour nègres—[illegible] ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

SAVON—[illegible] ISAAC BRIDGE, 76, Magasins

PANTALONS de cotonade—[illegible] FROST & Co, 10, Magasins

CIGARES de la Havane—Regalias, Canones, Imperiales [illegible] J. M. CABALLERO, 32 Vieille Levée

TABAC—[illegible] T & S. TOBY & BOGERT, 70, Camp

CORDAGE de Manille, dimensions assorties, à vendre par GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

BRIQUES à feu, anglaises, écossaises et américaines [illegible] GEO. BEDFORD, 47, Commune

CHAUX de Thomaston—300 barils [illegible] GEORGE BEDFORD, 47, Commune

VIN DE BORDEAUX, à vendre, en débarquement des navires Talma et Sarah Gand, [illegible]

J E LOREILHE, Enc. Royale et Douane

EAU DE VIE, Genièvre, etc. [illegible] PETERS & VILLARD, Nos. 24 et 25 Vieille Levée

SUCRE RAFFINE &c. [illegible] PETERS & MILLARD, Nos. 24 et 25 Vieille Levée.

BRIQUES A FEU—100,000 briques à feu, de Liverpool, qualité extra, 10,000 briques [illegible] G. BEDFORD, 47 Commune

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et une seule visite, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris [illegible]

PLATINA-CEMENT.

M. ACHILLE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris [illegible]

No. 44 rue Royale, entre Douane et Bienville.

LES soussignés ont formé ce jour une société de commerce sous la raison de Daran, Querouze & Co. [illegible] AUGUSTE DARAN, LEON QUEYROUZE, AMILCAR LANUSDORFF. 1 mai

VIN DE MADERE.

LE soussigné a reçu de Madère [illegible] F. PERRET, 49, rue Toulouse.

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON, CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE, PLATRE DE PARIS, CRINS A PLATRER, BRIQUES A FEU AMERICAINES ET ANGLAISES. Constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE BEDFORD, 47, Commune.

A LOUER présentement, une maison haute, en briques [illegible] B. BRUGIER.

A LOUER PAR J. & L. GARNIER. Une maison de quatre appartements [illegible] faubourg Marigny [illegible]

ARDOISES—11,000 [illegible] WM. FREHN & Co. 36 Douane.

TUILES faitières, à vendre par LEACH & DAVIDSON, 101 Camp

[illegible] TUFTS & HOBBARD, 20 Douane

CLOUS [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

THE [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

BLANC de Baleine [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

MAQUEREAUX [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SACS DE PITRE [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

[illegible] T & S TOBY & BOGERT, 70 Camp

SACS de [illegible] HARROD, DARLING & Co. 49 Commune

CIGARES [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SAVON [illegible] NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier

SUCRE [illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée

WHISKEY [illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras

VINS de Madère [illegible] J. M. LAPEYRE, 17, Conti

CAFE [illegible] J. M. LAPEYRE, 17, Conti

CAPSULES [illegible] J. M. LAPEYRE, 17, Conti

GRAINES [illegible] J. M. LAPEYRE, 17, Conti

TABAC [illegible] J. M. LAPEYRE, 17, Conti

SUCRE [illegible] J. M. LAPEYRE, 17, Conti

CIGARES [illegible] J. M. LAPEYRE, 17, Conti

[illegible]

DUNLAVY & HERNANDEZ, 27, Toulouse

[illegible]

S & J P WHITNEY & Co.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN 27 MAI 1843

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS

HENRY CLAY.

POUR LE CONGRES.
PREMIER DISTRICT.
GEO. K. ROGERS.

L'assemblée Whig qui doit avoir lieu ce soir se tiendra à la Salle de Bal de la Bourse St. Louis.

ASSEMBLEE GENERALE DES WHIGS.

Les Whigs de la ville de la Nouvelle-Orléans sont priés de s'assembler à la Bourse St. Louis, aujourd'hui samedi, 27 courant, à 7 heures 1/2 du soir, pour s'occuper de mesures relatives à la prochaine élection, ainsi que du choix d'un candidat au poste de Représentant à la Législature, en remplacement de M. A. Ledoux qui a donné sa démission.

Ceux de nos frères Whigs qui appartiennent à une autre partie du [illegible] du 2nd. District Congressionnel, [illegible] et cordialement [illegible] à cette réunion. On réclame la présence de tous les Whigs.

Wm. L. Hodge,	[illegible]
U. Bostigny,	P. E. [illegible]
J. Dalton,	R. [illegible]
J. Vinson,	A. C. [illegible]
J. B. Leeds,	L. [illegible]
James Raich,	C. C. [illegible]
Félix Houdon,	F. [illegible]
J. Culbertson,	P. [illegible]
M. Barnet Bos,	M. Cruse,
N. A. Vinson,	J. B. Jourdain.
	Comité, &c. &c.

L'ASSEMBLEE DE CE SOIR.

Les élections de juillet approchent rapidement, et néanmoins les whigs de cette ville n'ont pas encore formellement annoncé leur détermination de combattre pour [illegible] proportionnée à l'importance du résultat. Les élections prochaines pouvant, dans une conjoncture qui n'a rien d'improbable, décider du choix du président. Dans la situation où se trouvent les partis, il n'y aurait rien d'extraordinaire en effet que les voix du peuple se partageassent entre plusieurs candidats et que la désignation du Magistrat Suprême se trouvât de cette sorte soumise à la décision de la législature nationale. Cette éventualité donne donc une nouvelle importance aux élections qui sont à venir, elle impose [illegible] aux whigs la loi de déployer toute leur énergie, [illegible] que l'importance intrinsèque du résultat [illegible] ferait pas déjà un devoir.

Les élections de juillet [illegible]

[illegible]

Hier, l'officier de police Ferari a conduit devant le recorder de la première municipalité le nommé James Kern, accusé d'avoir attaqué à main armée, dans la [illegible], le nommé Jonathan Darling, de l'avoir [illegible] et lui avoir volé une somme de 40 piastres et les [illegible] James Kern [illegible] aux mains de la police.

Un individu nommé Solomon Cole a été arrêté hier par les officiers de police de la seconde municipalité, prévenu d'avoir en sa possession un nègre volé. Solomon a déclaré que le nègre n'était pas volé, qu'il avait été amené par lui-même du Texas par la voie de la Rivière-Rouge. Si sa déclaration est vraie, Solomon n'y gagnera pas grand'chose, car le nègre sera confisqué et vendu au profit du dénonciateur et l'Etat, qui se partageront par moitié le produit de la vente.

George Carleton, dit le major Jack Downing, vieil habitué de prison, a été amené hier devant le Recorder Baldwin, sous prévention d'avoir enfoncé la boutique du joaillier de M. Myers, rue Poydras. Il a été renvoyé devant la Cour Criminelle. Il y a quelques jours à peine que Carleton avait quitté la prison de paroisse où on l'avait consigné pendant douze mois pour vol d'une malle à l'hôtel de la rue Conti.

—Jeremiah Harper, dit Gillespie, a été également renvoyé à la Cour Criminelle pour vol.

Dans la séance extraordinaire du Conseil de la première municipalité qui a eu lieu jeudi soir, M. Eugène Lasserre a donné sa démission de [illegible] de sergent d'armes; M. R. de Armas a été [illegible] pour le remplacer.

L'affaire de Auguste Roucent qui a tué, à son corps défendant, le nommé Villain, a été soumise au grand jury qui n'a pas trouvé lieu à accusation.

Mr. J. B. S. St. Amand, membre du Conseil de Ville de la Troisième Municipalité, a succombé hier à une douloureuse maladie. Ses funérailles auront lieu ce soir à quatre heures et demie.

☞ Le *Herald* d'hier matin publie une lettre de Concordia qui affirme que M. Edward Sparrow ne veut pas courir comme candidat whig pour le troisième district congressionnel, et que M. James W. Elam, de Bâton Rouge, a été choisi en sa place.

Une condamnation—Dans le Delaware un individu nommé Uriah Henson, reconnu coupable d'une tentative d'assassinat sur la personne de Jacob Stanhope, a été condamné 1o. à une heure de pilori, 2o. cent vingt coups de fouet, 3o. deux ans et six mois d'emprisonnement, 4o. trente sept ans d'esclavage et 5o. douze mille piastres d'amende. Si ce n'est pas là une plaisanterie, le Delaware peut se vanter d'avoir un code criminel fort original.

M. Cushing—On lit dans le National Intelligencer du 19 courant: "M. Cushing, envoyé extraordinaire en Chine, a quitté cette ville mercredi dans l'après midi pour se rendre à Norfolk. M. Fletcher Webster, secrétaire de la légation en Chine, est parti hier matin pour le Nord, afin de se préparer à se rendre à son poste."

Marine—Le Madisonian annonce que le secrétaire de la marine a donné l'ordre d'enrôler des hommes pour le service de la marine.—Le capitaine J. Mackeever a reçu le commandement de l'*Indépendance*.

Philadelphie—Philémel, cet Italien qui essaya dernièrement de tuer le maire de Philadelphie, vient de mourir dans sa prison. Il avait essayé de se suicider en s'ouvrant les veines; mais il n'y avait pas réussi, il a eu le courage de se laisser mourir de faim. Il voulait à tout prix se débarrasser de la vie.

Le navire à vapeur H[illegible] a quitté Boston le [illegible] courant avec soixante passagers et treize mille lettres.

La comète de 1843, [illegible] deux astronomes de *Philadelphie* [illegible] environ 21 ans.

Début des Artistes Français à Niblo.—La compagnie française de Niblo a [illegible] le spectacle se composera de la [illegible] ville, et de *Polichinelle*, petit opéra bouffe de Scribe et de Mont fort. La compagnie aurait désiré débuter par un des grands opéra-comiques de son répertoire, tel que l'*Ambassadrice*, qui est l'un des plus beaux rôles de Mlle Calvé, mais elle a été obligée de renvoyer cette représentation à mercredi de la semaine prochaine, la mise en scène d'un opéra exigeant de nombreuses répétitions pour un orchestre nouveau. Quoiqu'il en soit, le spectacle de demain offre par lui-même du vif attrait. A défaut de la prima donna, il produira la Duguesne, Mme Lecourt, dont on dit le plus grand bien, Mme Richer, Mlle Amélie, Mme Mathieu, et MM. Lecourt, Desquesnes, Berard [illegible], Buchier, etc. Le public, nous en sommes sûrs, ne manquera pas de saluer par ses applaudissements le début de la compagnie française.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Banque nationale—Le *Compiler* de Richmond, journal [illegible] neutre, contient le paragraphe suivant qui donne une indication satisfaisante de la marche de l'opinion publique:

"Il s'opère évidemment dans l'esprit public un mouvement favorable à l'établissement d'une banque nationale. La majorité du peuple était en 1840 pour une institution de ce genre; si les whigs de notre Etat se fussent formellement prononcés à cette époque, nous l'aurions en ce moment. Leur indécision en a compromis le succès. [illegible] et il n'est plus [illegible] à l'avenir. Nous verrons."

St. Thomas.—Nous trouvons dans les journaux de New York, quelques nouvelles sans importance de St. Thomas. [illegible]

De la détresse des districts manufacturiers en Angleterre.

L'Angleterre qui, par le développement prodigieux de son industrie et de son commerce, [illegible]

[illegible]

Nous pourrions multiplier à l'infini les citations, mais cela nous semble inutile, car personne ne conteste plus le fait de l'extrême misère qui accable le peuple des villes et des districts manufacturiers en Angleterre.

DICTIONNAIRE FRANÇAIS-FRANÇAIS.

[*Extrait des Guêpes*]

Complaisance.—Vers l'an 1760, arriva à Paris, de je ne sais quelle province, un jeune homme dont tout l'avoir consistait en un habit à peu près convenable, vingt ans, vingt écus, et une lettre de recommandation. Au bout de huit jours, il avait perdu sa lettre de recommandation, dépensé ses vingt écus et son habit s'usait aux coudes; il ne lui restait plus pour présent et pour avenir que ses vingt ans, ce qui ne rapporte guère qu'un grand appétit, et des désirs d'autant plus grands qu'on ne peut les satisfaire. Il y avait loin de là aux rêves dorés qui l'avaient amené à Paris.

Le pauvre garçon à entendre parler de luxe, des parures, des fracas de la ville, avait imaginé qu'il suffisait d'être dans les murs de Paris pour avoir un hôtel, des laquais et des chevaux; il fut fort étonné le premier jour qu'il fut obligé de se coucher sans souper, lui qui s'attendait, comme on a dit, à voir les—alouettes toutes rôties, et les perdrix toutes accomodées aux choux, trop heureuses qu'on daignât les manger.

Cependant comme c'était un jeune homme de cœur et de résolution, il ne voulut pas se laisser mourir de faim ni de chagrin; il déterra un sien parent, bourgeois de la ville, et lui demanda assistance. Le bourgeois n'eut rien de plus pressé que de placer son neveu, pour se dégrever de ce surcroit de famille; et Bouret eut le bonheur d'entrer chez le comte de ***, en qualité de secrétaire de Monseigneur. Là il avait un bon lit, une bonne table et des habits convenables, mais il était ambitieux, et tous ce qu'il voyait le dévorait de désirs. La nuit, retiré dans sa chambre, il attendait quelque fois longtemps le sommeil, en songeant aux carrosses, aux laquais, aux habits de Monseigneur, aux respects dont il était environné, plus que tout cela, aux femmes qui embellissaient ses soupers. Oh! je serai fortune, se disait-il, je serai riche aussi, j'achèterai des laquais, des respects, des chevaux et de l'amour; puis il s'endormait, et ses rêves le berçaient des plus riantes illusions jusqu'au moment où on le réveillait pour qu'il prit les ordres du secrétaire de Monseigneur. Alors il fallait dire adieu à ces beaux songes, avec l'espoir de les retrouver le soir.

Un jour le [illegible] secrétaire d'une lettre pour mademoiselle Gaussin, l'actrice la plus séduisante et la plus à la mode qu'il y eut alors. Le secrétaire en chargea Bouret; celui-ci de la fantaisie de voir ce qu'on pouvait écrire à mademoiselle Gaussin. Il ouvrit la lettre et n'y trouva que du papier pour une valeur de 15,000 francs. D'abord il fut fâché; cette femme si belle, qu'il avait vue une fois au théâtre et dont il avait gardé un profond souvenir, serait aimée de son amour. Il pensa que lui, avec son cœur jeune et altéré de bonheur, avait à donner des trésors qui valaient plus de 15,000 francs; puis il arriva à trouver le comte bien heureux d'avoir 15,000 francs à se dire: quand aura-je 15,000 francs!

Il porta la lettre et vit la belle Gaussin. Il la [illegible] amoureux comme un fou, jaloux comme un tigre [illegible] bonheur qu'achetait son maître.

Pendant les jours qui suivirent, il croyait toujours entendre sa voix, et il tressaillait, il croyait la voir et ses yeux lançaient des éclairs, puis il finissait par ce refrain ordinaire: Oh! je ferai fortune!

Une nuit qu'il ne dormait pas, il lui vint en tête une idée bizarre et hardie. Il se leva, alluma sa bougie et se hâta de la mettre à exécution avant que les obstacles se présentassent à ses yeux assez [illegible] pour l'en détourner.

Il écrivit à mademoiselle Gaussin.

"Mademoiselle, lui disait-il, que votre vue, ou de votre voix m'aient troublé la raison au point que je n'ai plus ni appétit ni sommeil, et que je sois devenu incapable de m'occuper d'une pensée qui n'ait pas rapport à vous, c'est un effet que vous devez produire sur tout le monde, et auquel vous devez être accoutumée; mais ce qui vous étonnera davantage c'est l'audace que j'ai de vous offrir mon cœur en la [illegible] misérable et précaire où je me trouve. Je sais que les grands seigneurs sont à prime assez riches pour mettre un prix à votre possession; je sais que celui-là s'estimerait heureux qui obtiendrait de vous la permission de remplir vos deux mains de pierreries au point qu'on ne vit plus la pâle incarnat de vos jolis doigts.

"Moi, mademoiselle, la plus forte somme que j'aie jamais eue en ma possession, est une somme de vingt écus, et il y a un an qu'elle est dépensée. Aujourd'hui, en réunissant tout ce que je possède et ce que j'attends de ma famille, je ne trouve qu'un louis en assez raisonnable état et une paire de bottes beaucoup moins bonne, [illegible]

[illegible]

BOURET.

Il n'est pas besoin de dire que Bouret chercha à reconnaître un tel désintéressement par de riches présens et par une constante amitié.

ALPH. KARR.

AGL' ITALIANI.

Conformemente all' avviso inscritto nell' Abeille, jeri sera 26 del corrente, un numero assai considerevole d'Italiani si sono riuniti nella sala del Hotel Conti, per fondare le basi di una società *Italiana di Beneficenza*, malgrado il numero non indifferente degl' Italiani che si sono trovati presenti, una fra le altre risoluzioni, è stata passata, tendente ad esprimere la pena sentita in essi della poca sollecitudine di tanti dei loro compatriotti, dai quali tutti attendone pertanto cooperazione a scopo così utile e così sublime. Entrati [illegible] di non vedere nullamente gettate le loro istanze al pate [illegible], e alla filantropia italiana, un' altra assemblea è stata fissata per la sera di giovedì 1er Giugno prossimo, nella stessa sala de l'Hotel Conti, onde tutte stabilire le regole necessarie all' ordine, e all' efficacia di questo lodevole scopo.

Vorranno adesso gl' Italiani mostrarsi degeneri dall' infaticabile Italiano che scopri primo questa terra ospitale?

Nuova Orleans, 26 Maggio 1843.

BUSSI, Secretario p. t.

27 maggio—3

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Le prix de la farine fraiche étant aujourd'hui de $4 50 (en espèces) par baril, d'après le tarif les boulangers donneront 39 onces de pain pour dix cents, pendant la semaine qui commencera lundi 29 mai courant.

Les pains de seconde qualité, ou de trois pour dix cents, pèseront 25 pour cent en sus, soit 49 onces.

WM. FERRET, Maire.

Nouvelle-Orléans, le 27 mai 1843.

OUTILS mécaniques—Toile [illegible] de différentes descriptions, ciseaux, [illegible], jeux de marteaux, compas, haches, &c. à vendre en magasins par W. A. RYAN, 48, Chartres